

3 MISSIONS LOCALES DANS LE LOIR-ET-CHER

51 points d'accueil, 66 salariés,
4 978 jeunes accompagnés



♦ Vendôme

Mission locale du Vendômois

71 Faubourg Chartrain,
41100 Vendôme
02 54 77 14 87
mission.locale@ml-vendomois.fr

12 permanences et relais

♦ Blois

Mission locale du Blaisois

15 avenue de Vendôme,
41000 Blois
02 54 52 40 40
secretariat@mlblois.com

31 permanences et relais

♦ Romorantin Lanthenay

Mission locale du Romorantinais

3 rue Jean Monnet,
41200 Romorantin
02 54 76 23 22
mlromo@orange.fr

5 permanences et relais

Directeur de la publication: Patrick MARCHAND Réalisation: SISE (Service Etude, Statistiques, Evaluation) Publication: mars 2019 - www.goodby.fr

DIRECCTE INFOGRAPHIE
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

L'accompagnement des jeunes par les missions locales

DÉPARTEMENT DU LOIR-ET-CHER EN 2017

Une mission locale est une association du service public de l'emploi. Elle a pour mission de permettre à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire de surmonter les difficultés qui font obstacle à leur insertion socio-professionnelle par un accompagnement global : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. Elle s'appuie notamment sur des dispositifs mis en place par l'Etat (PACEA, Garantie jeunes, contrats aidés...) et les collectivités territoriales.



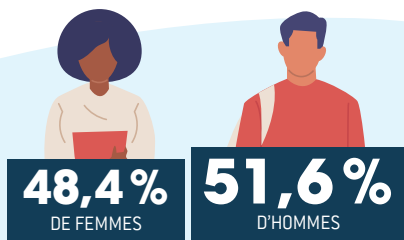
L'accompagnement des jeunes par les missions locales
Département du Loir-et-Cher

centre-val-de-loire.direccte.gouv.fr/Etudes-et-statistiques



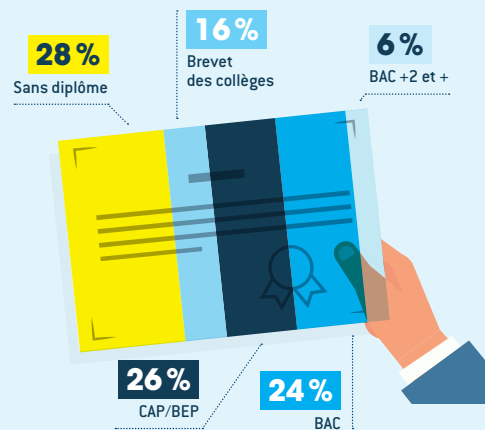
4 978 JEUNES ACCOMPAGNÉS

PAR LES MISSIONS LOCALES DU LOIR-ET-CHER EN 2017



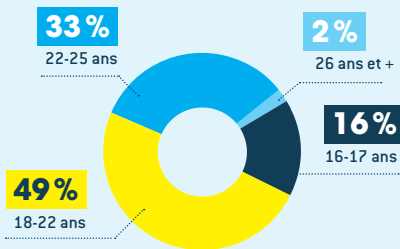
Plus d'1 jeune sur 2 accompagné par le réseau est qualifié (54%)

RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR NIVEAU DE QUALIFICATION

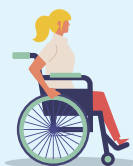


1 jeune sur 2 est âgé entre 18 et 21 ans

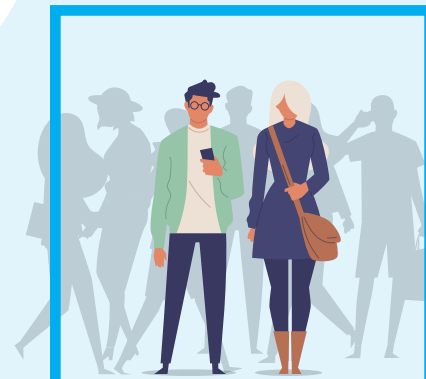
RÉPARTITION DES JEUNES ACCOMPAGNÉS PAR TRANCHE D'ÂGE



1 905 jeunes **nouvellement** accueillis en 2017



173 jeunes accompagnés par les missions locales sont reconnus **travailleurs handicapés**



343 jeunes ont bénéficié de la Garantie jeunes* en 2017

La Garantie jeunes s'adresse aux jeunes de 16 à 26 ans en situation de vulnérabilité.

Ce dispositif, mis en œuvre par les missions locales, consiste en un accompagnement renforcé vers l'emploi et l'autonomie.

Il est assorti d'une allocation d'un montant équivalent au revenu de solidarité active (RSA) pendant les périodes sans emploi ou formation.

* cofinancement par l'Union Européenne

Bilan de l'accompagnement des jeunes

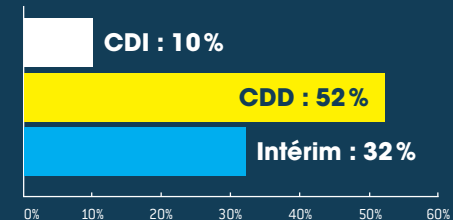
581 ont bénéficié d'une ou plusieurs périodes d'immersion en entreprise

215 ont signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation

797 ont accédé à une formation, dont 214 sont retournés en scolarité

3 121 ont conclu au moins un contrat de travail (hors alternance)

Au total, **4 004** contrats ont été signés



17,4%

des jeunes accompagnés en 2017 résident en ZRR*, soit 866 jeunes.



1 jeune sur 3 réside en zone d'habitat prioritaire



14,4%

des jeunes accompagnés en 2017 résident en QPV*, soit 717 jeunes.

*ZRR : une zone de revitalisation rurale (ZRR) est un ensemble de communes membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI), caractérisé par une très faible ou faible densité de population et répondant à l'un des trois critères socio-économiques suivants : un déclin de la population, un déclin de la population active et une forte proportion d'emplois agricoles.

*QPV : un Quartier Prioritaire de la Politique de la Ville est un territoire d'intervention du ministère de la Ville, identifié selon un critère unique, celui du revenu par habitant.

6,7%

Pôle emploi

8,3%

Communes et intercommunalités

3,1%

Conseil départemental

